

UVCB/VBSG
 UNION DES VILLES ET COMMUNES BELGES
 VERENIGING VAN BELGISCHE STEDEN EN GEMEENTEN
VVI VERBOND DER VERZORGINGSINSTELLINGEN
FIHW FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS HOSPITALIÈRES DE WALLONIE
CBI - COORDINATION BRUXELLOISE D'INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
FERUBEL/FEMARBEL FEDERATION DES MAISONS DE REPOS PRIVEES DE BELGIQUE

**Concerne : Dépenses des maisons de repos et des maisons de repos et de soins
 Problèmes statistiques**

Nous sommes les Associations représentatives de l'ensemble du secteur des maisons de repos et maisons de repos et de soins.

Nous avons eu connaissance des derniers chiffres de l'INAMI pour les dépenses comptabilisées en 2000 et prévues en 2001.

	2000			2001			
	Budget	Dépenses	Ecart	Budget	Dépenses	<i>Ecart</i>	idem %
MR/ROB	20.109,5	20.473,8	364,3	25.524,5	26.065,2	540,7	2,1%
MRS/RVT	14.031,3	14.536,3	505,0	14.694,7	15.524,3	829,6	5,6%
CSJ/DVC	157,8		- 157,8	601,7	585,1	- 16,6	-2,8%
Total	34.298,6	35.010,1	711,5	40.820,9	42.174,6	1.353,7	3,3%
Fin de carrière Einde loopbaan					210,0	<i>210,0</i>	
Total	34.298,6	35.010,1	711,5	40.820,9	42.384,6	1.563,7	3,8%

Nous tenons d'abord à rappeler que le Gouvernement s'est engagé à financer les accords sociaux. Dès lors, la dépense liée à la mesure des fins de carrière doit être budgétée avec un crédit spécifique. Celui-ci n'est pas repris dans les tableaux actuels de l'INAMI.

En deuxième lieu, le **dépassement budgétaire** aujourd'hui avancé par l'INAMI est pour nous une **énigme**. En tant que spécialistes et observateurs du secteur, nous n'identifions aucun facteur, aucun phénomène particulier qui, sur le terrain, permette de rendre compte d'un tel écart par rapport aux budgets initiaux. Tout se passe comme s'il y avait un divorce entre la sphère réelle (la gestion courante des institutions) et la sphère financière (les statistiques de l'INAMI).

Nous nous posons dès lors deux questions. Que **recouvrent** les **derniers chiffres** INAMI pour les MR/MRS? Quelle est la **validité** de ces chiffres?

En MR

A l'INAMI, nous n'avons entendu qu'une seule ébauche d'explication.

Dans le secteur des maisons de repos, il y aurait environ **1.000.000 de journées** qui n'auraient **pas** été prises en compte lors de **l'estimation budgétaire**. Ces journées étaient de longue date présentes dans les statistiques établies sur base des enquêtes semestrielles mais pas dans celles dressées sur base des facturations. Or, les facturations servent de base à l'estimation budgétaire.

Le problème se situerait (conditionnel) au niveau du principal organisme assureur.

Nous pouvons comprendre que des erreurs matérielles soient commises ou que l'informatique soit défaillant. **Nous ne pourrions toutefois accepter** que des **erreurs de calcul** ou des problèmes de logistique aboutissent à **sanctionner les institutions et les aînés** dont elles prennent soin.

En MRS

En MRS, la situation est encore plus **incompréhensible**.

Le secteur des MRS est un secteur dont les paramètres sont stables :

- le nombre de lits est verrouillé par un nombre programme;
- le degré de dépendance en MRS n'évolue guère. Il y aurait même allègement de profil en 2000 : plus de B, moins de Cd.

	1997	1998	1999	2000
B	14,7%	14,8%	15,5%	17,0%
C	20,7%	20,1%	19,6%	19,5%
Cd	64,6%	65,0%	64,9%	63,5%

On ne voit dès lors pas d'où pourrait venir un dépassement qui ne découle pas de nouvelles initiatives.

Dans ce contexte, nous demandons la **transparence et la motivation** des actes administratifs : tant en MR qu'en MRS, les chiffres avancés pour 2001 doivent être expliqués de manière détaillée et systématique dans un document écrit officiel.

S'il devait apparaître que des **erreurs de calcul** ont été commises lors de la confection du budget 2001, elles doivent être **corrigées**.